

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 09
Suffrages exprimés : 26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le 26/12/17

ID : 031-213101181-20171221-D20171022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2017/10 du 21 décembre 2017

D. 2017/10-22 – Finances locales – Plan financement – Contrat de ruralité – Accès PMR

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BOSCARIOL Eric, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

Absents : BINET Pascale, DESCHAMP Lydie, MARTINAZZO Estelle.

Pouvoirs : BOSCARIOL Eric à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, RIBOUCHON Thomas à FORTIER J-Claude, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à CONSTANS Loïc.

Les conseillers ont été convoqués le 15 décembre 2017, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV du 09/11/17, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

La commune souhaite aménager et faciliter l'accès de la maison de la culture pour les personnes à mobilité réduite. C'est un bâtiment accueillant du public et où sont installés le service de l'urbanisme, le service développement durable, une salle de danse, un vestiaire et des salles de réunion. La commune veut donc installer une porte automatique à la maison de la culture ainsi qu'un ascenseur pour l'accès PMR au 1er étage. Ce projet s'insère dans l'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AdAP) présenté par la commune le 8 octobre 2015 et réceptionné par le Préfet le 13 janvier 2017 (n° de l'AdAP AA 031 118 16 A 2386).

Afin de financer le projet estimé à 32 134 euros HT, la ville sollicite le concours de l'Etat avec la répartition suivante :

REGION	9 640.20 euros	30%	A solliciter
CONTRAT DE RURALITE	12 853.60 euros	40%	A solliciter
Autofinancement	9 640.20 euros	30%	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet d'aménagement d'accès de la maison de la culture,
APPROUVE le plan de financement tel que présenté.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2017
Au registre sont les signatures
Affiché le*

Le Maire,

Daniel DUPUY

